

En 2010, la population des 16-25 ans sans emploi et sans formation était estimée à 500 000 avec un taux de chômage de 22 %. **150 000 “emplois d’avenir” pourraient être créés en trois ans.**

### Vous recrutez un emploi d’avenir ?

#### Uniformation accompagne la formation des salariés de l’économie sociale, de l’habitat social et de la protection sociale :

- construction de parcours professionnels et parcours de formation possibles,
- réalisation d’outils pour l’accueil des jeunes ou l’accompagnement des employeurs,
- promotion des métiers des secteurs accompagnés par Uniformation.

Parmi les branches professionnelles qui lui font confiance, les Missions locales, les Ateliers et chantiers d’insertion, les Régies de quartier et de territoire, et Pôle emploi sont des partenaires d’expérience, spécia-

listes de l’accueil et de l’accompagnement des publics fragilisés ou demandeurs d’emploi avec qui Uniformation travaille pour la mise en œuvre des emplois d’avenir.

**Uniformation vous conseille également sur votre plan de formation,** l’offre de formations possibles, les différents dispositifs de formation et les financements mobilisables. Il est votre interlocuteur dans les régions pour le montage de projets aux cotés des partenaires territoriaux et la recherche de cofinancements.

**Consultez notre plaquette “Emplois d’avenir, financer la formation.”**



### Employeurs, vous accueillez un emploi d’avenir...

Précisez-nous immédiatement qu’il s’agit d’un emploi d’avenir et non d’un contrat unique d’insertion classique. Nous avons des dispositions spécifiques pour les emplois d’avenir.

**L’USGERES**, organisation multi-professionnelle d’employeurs de l’économie sociale et solidaire, a signé avec l’Etat une convention d’engagement pour les emplois d’avenir le 30 octobre 2012 puis une convention cadre, déclinant le volet formation professionnelle, le 14 janvier 2013. Son portail de l’emploi : [www.emploi-ess.fr](http://www.emploi-ess.fr)

**L’Union Sociale pour l’Habitat**, organisation représentative du secteur HLM, a signé une convention d’engagement pour les emplois d’avenir avec l’Etat le 30 novembre 2012.

**Les Régies de quartier et de territoire** ont également signé une convention d’engagement pour les emplois d’avenir le 30 octobre 2012.

**Uniformation** porte une Adec (action de développement de l’emploi et des compétences) “Emplois d’avenir” auprès du ministère en charge de la formation professionnelle. Elle vise à favoriser la mise en œuvre de politiques des branches professionnelles et des territoires, anticipant le maintien et le développement de l’emploi et des compétences.

#### POUR TOUTE INFORMATION

appelez le

**0820 205 206**

(appel non surtaxé)

La Réunion / Mayotte : **02 62 90 23 45**

Guadeloupe : **06 90 38 52 38**

Guyane (numéro temporaire) : **06 90 38 52 38**

Ou consultez

**[uniformation.fr](http://uniformation.fr)**

**[hls-uniformation.fr](http://hls-uniformation.fr)**



Identifier  
les **métiers** et  
les parcours  
de **formation**



Les emplois d’avenir, agissons ensemble !



# Emplois d'avenir, en bref

Les emplois d'avenir, ce sont 150 000 emplois soutenus par l'Etat en faveur des jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas diplômés, pour leur permettre de rentrer avec succès dans la vie professionnelle. En contrepartie d'un soutien financier de l'Etat, vous créez un emploi et vous vous engagez à former la personne recrutée.

Les emplois d'avenir sont conclus pour une durée de 3 ans, pouvant être réduite par dérogation à 1 an. Ce sont des contrats uniques d'insertion (CUI), à temps plein, pouvant être des CDI ou des CDD. A titre exceptionnel, un contrat à temps partiel peut être envisagé.

## Qui recruter ?

- les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou titulaires d'un CAP / BEP (niveau V), en recherche d'emploi depuis 6 mois,
- les jeunes de 16 à 25 ans titulaires d'un diplôme allant jusqu'à Bac + 3 (niveaux II et III) dans les zones géographiques considérées comme prioritaires (ZRR / ZUS / Départements d'Outre-Mer), en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois,
- les personnes jusqu'à 30 ans si elles sont reconnues travailleurs handicapés.

## Comment recruter ?

- Prenez contact avec votre agence Pôle emploi ou la Mission locale la plus proche, ou Cap Emploi pour les travailleurs handicapés. Votre interlocuteur vous renseigne sur les conditions dans lesquelles vous pouvez recruter en emploi d'avenir et vous propose des candidats.
- Quand vous aurez choisi votre candidat(e), remplissez une demande d'aide Emploi d'avenir (imprimé CERFA), accessible sur <http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir>.

**DÉCODEUR**  
**Zone urbaine sensible ? ZUS ?** Ce sont des grands ensembles ou des quartiers d'habitat qui connaissent un taux important de chômage des jeunes.

**Zones de revitalisation rurale ? ZRR ?** Ce sont des zones qui regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique.

**LIENS UTILES**  
[sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr)  
[carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr](http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr)

## Quelles aides ?

Les employeurs bénéficient d'une prise en charge par l'Etat de la rémunération à hauteur de **75% du SMIC brut**. Le salaire de référence doit respecter les dispositions conventionnelles particulières. Les coûts des formations indispensables à l'intégration des recrutés peuvent être pris en charge par votre Opcv Uniformation.

## Et à l'issue des 3 ans, quel avenir ?

Vous pouvez pérenniser le poste occupé par le jeune. Dans l'année qui suit la fin de son emploi d'avenir, vous devez l'informer de tout emploi disponible et compatible avec sa qualification ou ses compétences dans votre entreprise. A titre dérogatoire, afin de permettre au jeune d'achever une action de formation, une prolongation de l'aide au-delà de la durée maximale de 3 ans et jusqu'à 5 ans peut être autorisée.

**LIENS UTILES**  
[www.unml.info](http://www.unml.info)  
[www.capemploi.com/annuaire](http://www.capemploi.com/annuaire)  
[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)  
[www.emploi-ess.fr](http://www.emploi-ess.fr)

# Uniformation pour les emplois d'avenir : quels parcours possibles pour quels métiers ?

Uniformation accompagne ses adhérents, entreprises versant à l'Opcv leurs contributions Plan de formation et/ou Professionnalisation. Il accompagne également les primo-employeurs dès lors que ces derniers s'engagent à verser leurs contributions à Uniformation.

## Vous souhaitez identifier, selon les métiers, des parcours de formation possibles, pour des jeunes sans qualification ?

Uniformation accompagne les métiers de l'économie sociale depuis 40 ans et ses équipes en connaissent les spécificités. En capitalisant ce savoir-faire, Uniformation s'engage dans une démarche :

- d'identification des parcours de formation possibles pour des jeunes sans qualification,
- de définition des pré-requis pour que l'intégration du jeune dans l'emploi proposé soit opérante,
- d'identification d'emplois possibles à l'issue du contrat.



**Prochainement**, des informations complémentaires, notamment sur les métiers et les parcours de formation possibles, seront à votre disposition sur [uniformation.fr](http://uniformation.fr).

## Pour réussir votre projet, misez sur l'accompagnement !

Les Missions locales vous accompagnent dans le parcours d'intégration en amont de l'emploi, en cours d'emploi et avant la sortie de l'emploi d'avenir. Elles vous accompagnent également dans le montage des plans de formation nécessaires.

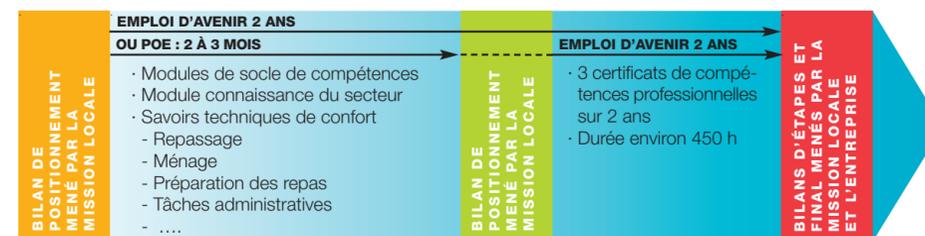
**Prochainement, votre Opcv vous proposera**

- des formations de tuteur financées par votre Opcv pour vos tuteurs qui accompagnent les jeunes en emploi d'avenir,
- des descriptions de fonction sur de nombreux postes avec des parcours de formation possibles,
- des offres de formation possibles dans les territoires,
- des formations pour développer et consolider les acquis de base (lecture, calcul,...),
- des actions de formation en lien avec les acteurs territoriaux et les branches adhérentes à Uniformation.

### Exemple 1

#### AGENT À DOMICILE VISANT L'OBTENTION DU TITRE D'ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES (ADV F)

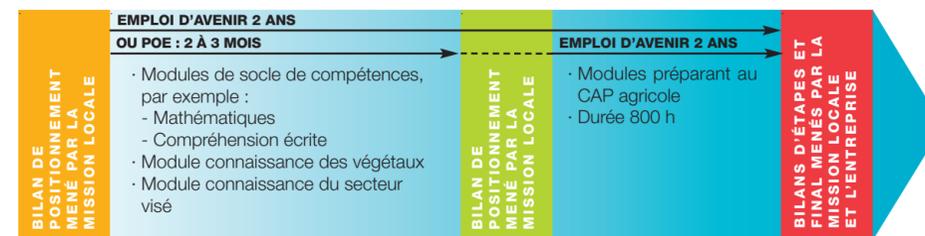
Parcours possible professionnalisant pour un jeune sans qualification, très éloigné de l'emploi, avec de grandes difficultés face aux savoirs de base notamment, et méconnaissant le secteur d'activité.



### Exemple 2

#### PERSONNE INTÉGRANT À TERME UNE STRUCTURE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VISANT LE CAP AGRICOLE

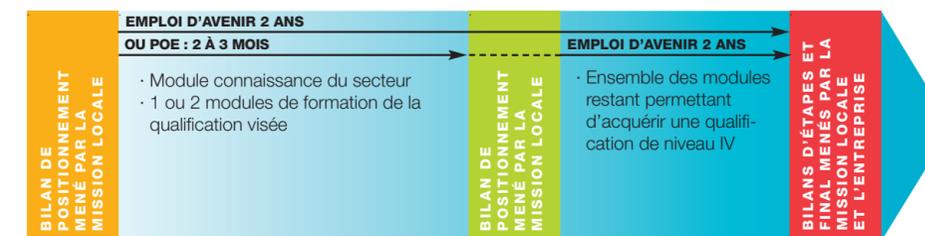
Parcours possible professionnalisant pour un jeune sans qualification, très éloigné de l'emploi, avec de grandes difficultés face aux savoirs de base notamment, et méconnaissant le secteur d'activité.



### Exemple 3

#### MONITEUR ÉDUCATEUR, ASSISTANTE MATERNELLE, ... SOUHAITANT DEVENIR TISF (TECHNICIEN D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE) OU INVERSEMENT

Parcours possible professionnalisant pour un jeune ayant un niveau V, et souhaitant préparer un emploi/métier de niveau IV, ayant déjà une connaissance et expérience d'un secteur proche (animation, sport, ...) et une qualification dans le domaine précédent.



### Exemple 4

#### PERSONNE INTÉGRANT UN POSTE CHEZ UN BAILLEUR HLM

Parcours possible professionnalisant pour un jeune sans qualification, très éloigné de l'emploi, avec de grandes difficultés face aux savoirs de base notamment, et méconnaissant le secteur d'activité.

